



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf août, le Conseil municipal de la commune de Lagraulière, dûment convoqué le huit août précédent, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Ubald CHENOU, Maire de Lagraulière,

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2025
2. Mise à jour du tableau des emplois – Filières administrative et technique
3. Mise à jour du tableau des emplois – Filière culturelle
4. Remboursement de frais avancés par Madame Muriel REBUFFEL - première adjointe
5. Attribution d'une subvention annuelle à la société de chasse
6. Modification du nombre d'adjoints au Maire suite à démission
7. Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir du Conseil municipal
8. Informations diverses
9. Questions orales

**Etaient présents :** Ubald CHENOU, Muriel REBUFFEL, Franck ALBORGHETTI, Christophe MEYRIGNAC, Jacques CLAUSIER, Catherine ENDEAN, Georges MEYRIGNAC, Alain RAVIER, Claudine LAVAL, Céline NISI, David BOUSQUET

**Etaient absents :** Carole LEYRIS (pouvoir à Franck ALBORGHETTI)

**Conseillers votants : 12**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et vérifie que le quorum est atteint.

Madame Catherine ENDEAN est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour de la présente séance :

**1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025**

**2 - Mise à jour du tableau des emplois – filières administrative et technique**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, L2121-12 et L2121-29,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 30 mars 2022 et du 29 février 2024 créant les emplois de secrétaire de mairie et secrétaire générale de mairie aux grades de rédacteur,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**FILIERE ADMINISTRATIVE :**

Monsieur le Maire propose de supprimer deux emplois au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires. Cette suppression fait suite à la promotion de deux agents au grade de rédacteur, également à raison de 35 heures hebdomadaires.

L'agent, titulaire du premier poste a été promu rédacteur au 1<sup>er</sup> mai 2025, suite à l'obtention de son concours.

L'agent, titulaire du deuxième poste, a bénéficié de la promotion interne au 1<sup>er</sup> juin 2025, suite à la revalorisation du métier de secrétaire de mairie.

Les deux agents concernés occupent actuellement les grades de rédacteur.

**FILIERE TECHNIQUE :**

Vu la demande de départ à la retraite d'un agent polyvalent des services techniques à compter du 01/02/2026, occupant actuellement un grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Afin de prévoir son remplacement il y'a lieu d'ouvrir un poste sur les trois grades du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à raison de 35h00 hebdomadaires, à savoir adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- Décide la suppression de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires.
- Décide de l'ouverture des emplois suivants :
  - 1 emploi d'adjoint technique à raison de 35h00 hebdomadaires



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE LAGRAULIÈRE  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025

- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35h00 hebdomadaires
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35h00 hebdomadaires

- Dit que Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent affecté à cet emploi,
- Autorise, le cas échéant, Monsieur le Maire, à pourvoir cet emploi permanent par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée d'un à trois ans maximum renouvelable une fois dans les conditions fixées par l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. L'agent contractuel sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades créés en fonction du niveau de diplôme et/ou de l'expérience du candidat,
- Modifie le tableau des emplois en conséquence.

| Date et n° délibération           | Grade                                                   | Cat. | Durée hebdo. annualisée en centième/en Heures | Missions                                                                                                   |   | Agent sur l'emploi | Statut                               | Temps de travail/autres infos                        |
|-----------------------------------|---------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|--------------------|--------------------------------------|------------------------------------------------------|
| FILIÈRE ADMINISTRATIVE            |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |                                      |                                                      |
| DCM-2024-0013                     | Rédacteur                                               | B    | 35,00 / 35h00                                 | Secrétaire générale de mairie                                                                              | 1 | Marie-France N.    | Titulaire                            | 100 %                                                |
| ...du 30/03/2022                  | Rédacteur                                               | B    | 35,00 / 35h00                                 | Secrétaire de mairie                                                                                       | 1 | Amandine V.        | Titulaire                            | 100 %                                                |
| 98 du 01/12/2006                  | Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | B    | 35,00 / 35h00                                 | Secrétaire de mairie                                                                                       | 1 | Alexia L.          | Titulaire                            | Disponibilité                                        |
| DCM-2024-054<br>29/08/2024        | Adjoint administratif                                   | C    | 27,00 / 27h00                                 | Assistant de gestion administrative                                                                        | 1 | Agnès D.           | Contractuel                          | 100 %                                                |
|                                   | Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe   | C    | 25,00 / 25h00                                 | Assistant de gestion administrative                                                                        | 1 |                    |                                      |                                                      |
|                                   | Adjoint administratif principal 1 <sup>re</sup> classe  | C    | 25,00 / 25h00                                 | Assistant de gestion administrative                                                                        | 1 |                    |                                      |                                                      |
| 13 du 04/03/2020                  | Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent de bibliothèque polyvalent                                                                           | 1 | Maryse T.          | Titulaire                            | 100 % / A fermer après départ retraite du 31/10/2024 |
| 41 du 05/07/21                    | Adjoint administratif (contrat 01/12/21)                | C    | 15,00 / 15h00                                 | Agent d'accueil de l'agence postale                                                                        | 1 | Anouchka D.        | Contractuel                          | 100 %                                                |
| FILIÈRE TECHNIQUE                 |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |                                      |                                                      |
| 13 du 04/03/2020                  | Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 | Alain C.           | Titulaire                            | 100 % /décharge syndicale                            |
| DCM-2023-029<br>du 30/03/2023     | Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 | Alexandre H.       | Titulaire                            | 100 %                                                |
| DCM-2023-029<br>du 30/03/2023     | Adjoint technique                                       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 | Elodie D.          | Titulaire                            | 100 %                                                |
| 25/06/2020                        | Adjoint technique                                       | C    | 11,13 / 11h08                                 | Agent de service polyvalent                                                                                | 1 | Murielle F.        | Contractuel                          | 100 %                                                |
| 25/06/2020                        | Adjoint technique                                       | C    | 16,88 / 16h53                                 | Agent de service polyvalent                                                                                | 1 | Corinne L.         | Contractuel                          | 100 %                                                |
| DCM-2025-028 BIS<br>du 24/04/2025 | Adjoint Technique                                       | C    | 31,75/31h45                                   | Cuisinier cantine scolaire                                                                                 | 1 | Fabio F.           | Contractuel                          | 100 %                                                |
| DCM-2025-048 du<br>19/08/2025     | Adjoint technique                                       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 |                    |                                      |                                                      |
|                                   | Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 |                    |                                      |                                                      |
|                                   | Adjoint technique principal 1 <sup>re</sup> classe      | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 |                    |                                      |                                                      |
| FILIÈRE ANIMATION                 |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |                                      |                                                      |
| 59 du 07/07/2017                  | Adjoint d'animation                                     | C    | 30,00 / 30h00                                 | Animatrice et assistante auprès d'enfant                                                                   | 1 | Virginie B.        | Titulaire                            | 100 %                                                |
| 7 du 31/01/2019                   | Adjoint d'animation                                     | C    | 32,50 / 32h30                                 | Animatrice de loisirs et référente ALSH et Assistante auprès d'enfants en temps scolaires et périscolaires | 1 | Ancien Léa C.      | Détachement sur le grade d'animateur |                                                      |
| Du 30/03/2022                     | Animateur Territorial                                   | B    | 32,50 / 32h30                                 | Animatrice de loisirs et référente ALSH et Assistante auprès d'enfants en temps scolaires et périscolaires | 1 | Léa C.             | Titulaire                            | 100 %                                                |
| FILIÈRE SOCIALE                   |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |                                      |                                                      |
| ...du 30/03/2022                  | ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe                   | C    | 28,00 / 28h00                                 | Agent spécialisé des écoles maternelles                                                                    | 1 | Elodie C.          | Contractuel                          | 100 %                                                |



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE LAGRAULIÈRE  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025

**3 - Mise à jour du tableau des emplois - Filière culturelle**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu la délibération n° DCM-2024-054 du 29 août 2024 portant sur la création d'un emploi permanent à temps non-complet d'un assistant de gestion administrative à la médiathèque,

Vu la délibération n° DCM-2025-02 du 30 janvier 2025 portant sur la modification du temps de travail d'un emploi d'adjoint administratif en médiathèque,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

Considérant l'ouverture de 3 postes d'adjoint administratif, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe et adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe pour occuper des missions du domaine culturel à la médiathèque,

Considérant le recrutement d'un agent contractuel sur le poste d'adjoint administratif,

Considérant la fin prévue du contrat établi suite à ce recrutement au 31 octobre 2025,

Considérant la possibilité de procéder au changement de filière de l'agent concerné, actuellement sur le grade d'adjoint administratif, au grade d'adjoint territorial du patrimoine dans le cadre de sa titularisation,

Le Maire propose au Conseil municipal de créer un emploi d'agent de médiathèque à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine et de fermer les 3 postes de la filière administrative.

**Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- Approuve la suppression des postes suivants :
  - Adjoint administratif à temps non-complet
  - Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet
  - Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non-complet
- Approuve la création d'un emploi permanent d'agent de médiathèque sur le grade d'adjoint territorial du patrimoine à temps non-complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2025,
- Dit que Monsieur le Maire est chargé de procéder au recrutement de l'agent affecté à cet emploi,



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025**

- Autorise, le cas échéant, Monsieur le Maire, à pourvoir cet emploi permanent par un agent contractuel de droit public recruté à durée déterminée d'un à trois ans maximum renouvelable une fois dans les conditions fixées par l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique. L'agent contractuel sera rémunéré par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades créés en fonction du niveau de diplôme et/ou de l'expérience du candidat,
- Modifie le tableau des emplois en conséquence,
- S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent.

| Date et n° délibération        | Grade                                                   | Cat. | Durée hebdo. annualisée en centième/en Heures | Missions                                                                                                   |   | Agent sur l'emploi | Statut      | Temps de travail/autres infos                        |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|--------------------|-------------|------------------------------------------------------|
| <b>FILÈRE ADMINISTRATIVE</b>   |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |             |                                                      |
| DCM-2024-0013                  | Rédacteur                                               | B    | 35,00 / 35h00                                 | Secrétaire générale de mairie                                                                              | 1 | Marie-France N.    | Titulaire   | 100 %                                                |
| ...du 30/03/2022               | Rédacteur                                               | B    | 35,00 / 35h00                                 | Secrétaire de mairie                                                                                       | 1 | Amandine V.        | Titulaire   | 100 %                                                |
| 98 du 01/12/2006               | Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe             | B    | 35,00 / 35h00                                 | Secrétaire de mairie                                                                                       | 1 | Alexia L.          | Titulaire   | Disponibilité                                        |
| 13 du 04/03/2020               | Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent de bibliothèque polyvalent                                                                           | 1 | Maryse T.          | Titulaire   | 100 % / A fermer après départ retraite du 31/10/2024 |
| 41 du 05/07/21                 | Adjoint administratif (contrat 01/12/21)                | C    | 15,00 / 15h00                                 | Agent d'accueil de l'agence postale                                                                        | 1 | Anouchka D.        | Contractuel | 100 %                                                |
| <b>FILÈRE TECHNIQUE</b>        |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |             |                                                      |
| 13 du 04/03/2020               | Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe     | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 | Alain C.           | Titulaire   | 100 % / décharge syndicale                           |
| DCM-2023-029 du 30/03/2023     | Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 | Alexandre H.       | Titulaire   | 100 %                                                |
| DCM-2023-029 du 30/03/2023     | Adjoint technique                                       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 | Elodie D.          | Titulaire   | 100 %                                                |
| 25/06/2020                     | Adjoint technique                                       | C    | 11,13 / 11h08                                 | Agent de service polyvalent                                                                                | 1 | Murielle F.        | Contractuel | 100 %                                                |
| 25/06/2020                     | Adjoint technique                                       | C    | 16,88 / 16h53                                 | Agent de service polyvalent                                                                                | 1 | Corinne L.         | Contractuel | 100 %                                                |
| DCM-2025-028 BIS du 24/04/2025 | Adjoint Technique                                       | C    | 31,75/31h45                                   | Cuisinier cantine scolaire                                                                                 | 1 | Fabio F.           | Contractuel | 100 %                                                |
| DCM-2025-048 du 19/08/2025     | Adjoint technique                                       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 |                    |             |                                                      |
|                                | Adjoint technique principal 2 <sup>e</sup> classe       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 |                    |             |                                                      |
|                                | Adjoint technique principal 1 <sup>e</sup> classe       | C    | 35,00 / 35h00                                 | Agent des interventions techniques polyvalente en milieu rural                                             | 1 |                    |             |                                                      |
| <b>FILÈRE ANIMATION</b>        |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |             |                                                      |
| Du 30/03/2022                  | Animateur Territorial                                   | B    | 32,50 / 32h30                                 | Animatrice de loisirs et référente ALSH et Assistante auprès d'enfants en temps scolaires et périscolaires | 1 | Léa C.             | Titulaire   | 100 %                                                |
| 59 du 07/07/2017               | Adjoint d'animation                                     | C    | 30,00 / 30h00                                 | Animatrice et assistante auprès d'enfant                                                                   | 1 | Virginie B         | Titulaire   | 100 %                                                |
| 7 du 31/01/2019                | Adjoint d'animation                                     | C    | 32,50 / 32h30                                 | Animatrice de loisirs                                                                                      | 1 | Ancien Léa C.      | Détachement |                                                      |
| <b>FILÈRE SOCIALE</b>          |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |             |                                                      |
| ...du 30/03/2022               | ATSEM principal 2 <sup>e</sup> classe                   | C    | 28,00 / 28h00                                 | Agent spécialisé des écoles maternelles                                                                    | 1 | Elodie C.          | Titulaire   | 100 %                                                |
| <b>FILÈRE CULTURELLE</b>       |                                                         |      |                                               |                                                                                                            |   |                    |             |                                                      |
| DCM-2025-049 Du 19/08/2025     | Adjoint du patrimoine                                   | C    | 28,00 / 28h00                                 | Agent de médiathèque                                                                                       | 1 | Agnès D.           | Titulaire   | 100 %                                                |



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025**

**4 - Remboursement de frais avancés par Madame REBUFFEL**

Vu la nécessité de remplacer un luminaire LED dans les sanitaires du club house de rugby avant la période estivale ;

Vu les achats effectués par Madame Muriel REBUFFEL ;

Vu la facture de la SA « Leroy Merlin » à Malemort (Corrèze) en date du 27 juin 2025 d'un montant de 24,90 € réglée directement par Madame Muriel REBUFFEL, adjointe au Maire,

Considérant que ces frais ont été avancés par Madame Muriel REBUFFEL,

**Madame REBUFFEL s'est retirée au moment du vote.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve le remboursement de 24,90 € TTC correspondant à l'achat d'un luminaire LED à Madame Muriel REBUFFEL, par virement bancaire.
- Donne pouvoir au Maire pour signer et prendre toute décision relative à cette affaire.

**5 - Attribution d'une subvention annuelle à l'association de chasse**

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations ;

Vu la délibération du 25 juin 2020 par laquelle le conseil municipal décide des modalités d'attribution des subventions aux associations ;

La commune de Lagraulière apporte chaque année aux associations locales une aide sous forme de subvention en espèce et/ou en nature.

Ces aides se présentent sous formes diverses :

- des subventions en espèces (subvention d'équilibre ou de fonctionnement),
- des aides en nature et aides indirectes telle que l'exécution, par le personnel communal et les élus, des travaux d'entretien des équipements, le prêt de matériel, la mise à disposition de locaux communaux et/ou d'équipements...

Il n'existe aucun droit à l'obtention ou au renouvellement d'une subvention au profit d'une association. Celle-ci est toujours facultative, précaire et conditionnelle.

Vu la demande de la société de chasse reçue en mairie le 08 juillet 2025 sollicitant une subvention annuelle au titre de l'année 2025,

**N'a pas pris part au vote :**

Monsieur Christophe MEYRIGNAC du fait de son statut de membre de la société de chasse



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
**COMMUNE DE LAGRAULIÈRE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025**

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- Décide d'attribuer à la société de chasse, une subvention annuelle au titre de l'année 2025 d'un montant de 500 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

**6 - Modification du nombre d'adjoints au Maire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Pauline GUERAUD, 3<sup>ème</sup> adjointe, a adressé sa démission de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale à la Préfecture. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 10 juillet dernier et prend effet à cette même date,

Vu les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, et qu'il est ainsi possible de décider de la suppression du poste d'un adjoint,

Considérant que le poste de troisième adjoint est actuellement vacant suite à la démission de Mme Pauline GUERAUD,

Considérant que le corps municipal compte actuellement quatre adjoints, mais que ce nombre peut être porté à trois, sans que la bonne marche des services municipaux ne soit altérée, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé par l'article L.2122-1, et sans que ne soit atteinte la limite de 30% de l'effectif légal du Conseil municipal fixé par l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil municipal peut décider que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire, peuvent remonter d'un cran dans l'ordre du tableau,

Monsieur le Maire propose en conséquence, de supprimer le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint, et que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire remontent d'un cran dans l'ordre du tableau,

**Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **Décide** de supprimer le poste de quatrième adjoint pour la durée du mandat municipal restant ;
- **Décide** que les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire remontent d'un cran, dans l'ordre du tableau : M Christophe MEYRIGNAC devient donc troisième adjoint



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE LAGRAULIÈRE  
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2025

**7- Information sur les décisions prises par le maire par délégation de pouvoir  
du Conseil municipal**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, ci-après les décisions prises par le Maire par délégation, depuis le dernier Conseil municipal :

- ❖ DEC-2025-007 : Décision fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour ENEDIS – Année 2025
- ❖ DEC-2025-008 : Décision fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité – Année 2025

**8 - Informations diverses**

- ❖ Enduro Kid
- ❖ TDL 2025
- ❖ Compte rendu de la visite de Madame la secrétaire générale de la Préfecture – Mme CHABANIER – Visite reportée ultérieurement

**9 - Questions orales des élus**

- ❖ Martine LAVAL (agent à l'EHPAD). Demande à utiliser la salle de Rugby pour faire un repas pour son départ à la retraite. Ubald propose la salle Georgette Monteil. Mise à dispo gratuite + 1 frigo.
- ❖ Question d'une administrée : « - y aura-t-il d'autres containers dans le Clos de l'Eglise ?  
- Réponse du Maire : Non, il n'y aura pas de point d'apport volontaire »

Séance clôturée à 22h00.  
La secrétaire de séance  
Catherine ENDEAN

Le Maire,  
Ubald CHENOU

